



Bourse  
de Montréal Inc.

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 2 novembre 2007

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**  
**Canetic Resources Trust (CNE.UN) et Penn West Energy Trust (PWT.UN) - Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Penn West Energy Trust (Penn West) et Canetic Resources Trust (Canetic) ont annoncé le 31 octobre 2007 qu'elles ont conclu un accord prévoyant la fusion de Penn West et de Canetic pour créer une fiducie qui opérera sous le nom de Penn West. Le conseil d'administration de chacune des deux fiducies a approuvé unanimement cette fusion.

En vertu des dispositions du plan d'arrangement, les détenteurs d'unités de Canetic recevront 0,515 unité de Penn West pour chaque unité de Canetic. Immédiatement avant la clôture du plan d'arrangement, une distribution spéciale d'un montant de 0,09 \$ par unité sera versée aux détenteurs d'unités de Canetic. Les unités de Penn West continueront d'être transigées au TSX et au New York Stock Exchange.

Le livrable rajusté de Canetic sera composé de 51 unités de Penn West et d'un montant en espèces pour la fraction restante de 0,5 unité de Penn West.

La fusion est soumise à l'approbation des bourses, des tribunaux et des régulateurs ainsi qu'à l'approbation d'au moins 66,67 % des détenteurs d'unités de Canetic. La réunion des détenteurs d'unités Canetic pour voter sur la fusion devrait avoir lieu à la mi-janvier 2008.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Caroline Bilodeau  
Conseillère juridique

Circulaire no : 171-2007